

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 22 janvier 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Monsieur Pierre OLAYA, Maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

**Présents :** MM. OLAYA, LECUIR, HERSANT, BONNEVILLE, CARREZ, BELLAMY, DUGAULT, BILLAULT, RICHOMME, LHUILLIER, FERRAND, COUCHAUX, LEROUX ; Mmes LE BELLU, REUILLON-FRETTE, GUESDON, CLEMENT, SEGRET, CRAMOYSAN, BROSSILLON, CHAUMET, MAUGER, FOUCAULT, BONNEAU, ROUL-GARRAIO

**Absents représentés :** M. HELIERE Willy représenté par M. LECUIR Yves  
Mme MORAISIN Marie-Ange représentée par M. BONNEVILLE Pierre  
Mme GALLOU Francine représentée par M. BELLAMY Philippe  
M. BERNAD Jean-Paul représenté par Mme LE BELLU Nicole

**Absents :**

MME SEGRET Nadine a été élue secrétaire.

---

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATION**

#### **1. Compte-rendu des réunions syndicales et des commissions communautaires**

##### *a) Séance syndicale du SMAEP*

Marie Clément présente le compte-rendu de cette séance syndicale.

#### **1- Vote de crédits d'investissements anticipés sur budget 2020**

Un quart des crédits d'investissements ouverts sur 2020 (soit la somme de 258 906,07 euros) a été voté avant le vote du budget primitif pour permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement ; ces crédits seront bien entendu régularisés sur le budget 2021 ;

#### **2- Point sur zone tampon humides**

Dans le but d'améliorer la qualité de la ressource en eau, une étude a été menée par le bureau d'études ICEO ; elle est terminée à ce jour et le dossier transmis à la DDT ;

Le SMAEP est en phase d'acquisition foncière auprès de M. MARPAULT afin de réaliser les travaux de cette zone tampon en 2021, travaux projetés sur la zone de la Grivelière ;

Un avis favorable de la DTT a été donné ;

#### **3- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux**

Il s'agit d'une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Tous les ouvrages (captages, stations de traitement, réservoirs, réseaux de distribution) sont soumis à une évaluation et une gestion préventive des risques et des moyens à mettre en œuvre pour rendre la distribution

d'eau conforme à la consommation humaine. Les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau sont **Véolia et le cabinet Dupuet.**

#### **4- Travaux RD 135 : Route de Chouzy-Chambon**

Ces travaux sont en phase finale ; coupures d'eau et raccordement prévus semaine 02.

#### **5- Puits à drain**

Les résultats des investigations géophysiques réalisées sur le forage de reconnaissance sur deux sites identifiés sur la commune de Veuves dont l'objectif a été d'évaluer l'épaisseur des différents horizons et de valider le positionnement du forage de reconnaissance a permis de situer le site le plus proche de la Loire pour implanter des ouvrages.

Un forage de reconnaissance a été réalisé en Octobre ; des essais de pompage ont permis de définir le débit critique à 13 m3/heure et d'autres paramètres techniques.

Le bureau d'études SCE a conclu que l'épaisseur utile rencontrée est faible et que la nappe testée est exempte de pesticides pour les molécules recherchées, mais affiche un niveau de nitrates importants (même ponctuel).

Un courrier a été adressé à l'ARS, la DDT et le Conseil départemental.

Des solutions alternatives vont être recherchées pour sécuriser la production d'eau potable.

#### **6- Projet de Vente**

Le président du SMAEP informe du projet de vente du terrain situé 3 A rue de la Fontaine à Monteaux (face à l'usine).

La commune de Monteaux a fait part de son souhait de se porter acquéreur.

Une demande d'estimation va être adressée auprès des Domaines.

#### **Questions diverses :**

Une demande de visite des différentes installations est sollicitée par les nouveaux conseillers. Elle sera prise en compte et réalisée dans un contexte sanitaire possible.

**M LENA signale qu'une enquête publique est en cours pour l'épandage des boues des stations d'épuration d'Agglopolys dans les communes de notre syndicat.**

Nadine Segret demande si la commune fait partie de l'enquête publique. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de trouver de nouveau terrain d'épandage et que c'est Agglopolys qui est maire d'ouvrage.

Concernant les épandages de boues, Gilles Leroux explique que cette opération est très importante pour les agriculteurs qui ont l'obligation de retourner la terre dans les jours qui suivent. Effectivement, en fonction de la météo, il peut y avoir une odeur gênante durant quelques jours.

## **2. Compte-rendu des commissions municipales**

### *a) Commission Environnement-Cadre de vie-Sécurité*

Philippe Bellamy présente le compte-rendu de cette commission.

#### **ENVIRONNEMENT**

➤ Présentation de la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne

➤ Projets finalisés 2020 :

- Retrait de la haie de Vauliard
- Installation de différents pots avec des palmiers dans le centre bourg.

➤ Réflexions 2021 :

- Embellissement du rond-point (1<sup>er</sup> semestre 2021)
- Nouvel aménagement des extérieurs de la gare (2<sup>ème</sup> semestre 2021)
- Aménagement des extérieurs de l'espace 32

#### **CADRE DE VIE**

➤ Action à prévoir pour la remise en état du Parc de Loisirs

➤ Réflexions 2021 :

- Valorisation des rottes et des chemins ruraux
- Aménagement du parking Suzanne Diard
- Début de réflexion sur le parc de loisirs (attractivité, développement...)

➤ Les projets à venir sur le reste du mandat :

- Aménagement du parc de loisirs
- Piste cyclable Dugny-Onzain

- Aménagement des extérieurs du Clos des Oiseaux
- Mise en valeur du lavoir de Meuves

## **SECURITE**

### ➤ Projets finalisés 2020 :

- Installation de quilles et d'un zébra à Veuves.
- Passages piétons Grande Rue et rue de la Justice.
- Remise en état de la rambarde du pont des Isles.

### ➤ Réflexions 2021 :

- Aménagement du carrefour rue Gustave Marc / rue du Vieux Moulin.
- Etude sur les problématiques de vitesse : Vauliard, rue des Rapins, rue de Meuves et rue Gilbert Navard.
- Limitation de la vitesse à Villiers
- Pose d'une rambarde pour sécuriser l'escalier de la Fontaine.

Concernant la sécurité, Laurent Couchaux demande la possibilité de vérifier le tonnage sur le pont des Rapins et si les panneaux réglementaires sont bien installés. En effet, un gros camion de lait passe par cette rue et donc ce pont régulièrement.

### *b) Commission Camping*

Nicole LE BELLU présente le compte-rendu de cette commission.

## **Bilan de la saison 2020**

### **FREQUENTATION :**

- Ouverture du 20 juin au 20 septembre 2020 (3 mois) au lieu des 5 mois habituels.
- 2 248 nuitées (4 126 en 2019)
- Activité en baisse par rapport à 2019 : météo défavorable surtout en août, crise sanitaire liée à la COVID, ouverture sur 3 mois.

### **RECETTES / DEPENSES :**

- Bon retour des 3 tentes bivouacs rapportant plus de 1 000 € pour une première année soit 9% des recettes.
- Baisse de la masse salariale : 18 765 € (pour 3 mois) au lieu de 27 660 € (pour 5 mois)

### **PUBLICITÉ :**

- Mise en place d'une réservation en ligne (plateforme du Conseil Régional) : 60 réservations. Cette plateforme nous permet d'être visibles sur différents sites touristiques.
- Panneau sur la RD 952 a été vandalisé. Il devra être remplacé.
- Nouveau label : Accueil vélo

### **PERSPECTIVE 2021 :**

- Proposition de maintenir le principe d'une ouverture sur 3 mois pour limiter le déficit du camping (- 4000 € de déficit en 2021 en limitant l'ouverture sur 3 mois).
- Acquisition d'un nouveau panneau sur la RD 952.
- Petits travaux au niveau du bloc sanitaire.

### **RAPPEL DE LA SITUATION :**

- Le camping est une activité importante pour la commune en termes de notoriété, d'impact touristique et de retombées économiques.
- Mais la situation financière du camping est déficitaire tous les ans d'environ 10 000 €.
- Un effort a été fait cette année avec une ouverture sur 3 mois seulement, permettant de réduire ce déficit à 6 000 € (hors Covid).
- Proposition d'avoir une autre activité en parallèle permettant d'utiliser le camping toute l'année...

### **Projet Camping-car Park**

- Ouverture du site toute l'année
- 17 places pour les camping-cars (avec 7 « spécial hiver »)
- Investissement 60 000 € TTC
- Recettes prévues pour la commune : entre 5 000 et 10 000 € environ par an.

Nadine Segret, en tant que camping-cariste, fait part d'une mauvaise expérience avec cette société et exprime le fait que le montant de l'investissement est très important par rapport aux recettes espérées. Le retour sur investissement ne se fera pas avant 6 à 7 ans. Nadine Segret propose de mettre les 60 000 € prévus plutôt dans le gymnase.

Nicole Le Bellu insiste sur le fait que le camping est déficitaire tous les ans d'environ 10 000 € et que nous ne pouvons pas continuer comme cela. Il faut trouver des alternatives.

Pascal Lhuillier dit que si nous ne le faisons pas, d'autres communes vont le faire avant nous.  
Laetitia Bonneau demande la durée de cette convention. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une durée de 7 ans.

Gilles Leroux demande qu'une interdiction formelle d'installation des camping-cars au belvédère soit mise en place.  
Monsieur le Maire dit que cela sera fait.

c) Commission Finances-Personnel communal

Yves Lecuir explique que le point sur le débat d'Orientation Budgétaire sera évoqué lors des délibérations.

d) Commission MAPA

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de cette commission.

1. **Marché de travaux pour l'aménagement d'un terrain synthétique de foot – Ouverture des plis**

- Date limite des dépôts des offres : le 7 janvier 2021 à 23h59.
- Nombre de plis reçus : 4
- Pas d'allotissement
- Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 : Clôture pleine autour du stade
- Prestation Supplémentaire Eventuelle 2 : installation de leds pour l'éclairage
- Prestation Supplémentaire Eventuelle 3 : Réalisation d'une voirie d'accès

	Base	PSE 1	PSE 2	PSE 3
<i>Estimatif</i>	635 000		90 000	
ART DAN	665 000	36 970	15 900	38 850
ID VERDE	939 950	44 463,45		
SPORTINGSOLS	927 294	40 130	24 800	58 706,80
PIGEON	898 608,30		144 091,38	

e) Commission Voirie-Réseaux-Bâtiments

Gérard Hersant présente le compte-rendu de cette commission.

**BATIMENTS**

- Projets finalisés 2020 :
  - Chaudière de l'école maternelle
  - Remplacement de menuiserie à l'école Prévert et maternelle
  - VMC à la salle de sport
  - Rénovation d'un logement « pompier »
  - Aménagement de la 8<sup>ème</sup> classe et de la classe ULIS
- Travaux en cours 2021 :
  - Aménagement du Clos des Oiseaux
  - Peinture des menuiseries des salles Bury et Polignac
  - Rénovation du logement « Vauliard »
- Réflexion 2021 :
  - Nouvel aménagement pour le Relais Assistantes Maternelles
  - Nouveaux espaces pour des bureaux (espace 36)

**RESEAUX**

- Projets finalisés 2020 :
  - Réparation du busage d'eau pluviale dans la rue des Fossés J. Tiré
  - Enfouissement des réseaux avec le SIDELC dans la rue du Château
  - Suppression des eaux claires parasites + extension du pluvial (90 ml) ruote de Chouzy
- Travaux en cours 2021 :
  - Lancement de la campagne de renouvellement des lampadaires énergivores par des Leds.
  - Démolition du bassin tampon d'assainissement par le cycle de l'eau d'Agglopolys

## VOIRIE

- Projets finalisés 2020 :
  - Curage des fossés à la Vauvardière
  - Travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération – RD 58 :
    - ✓ busage des fossés drainants, caniveaux coulés en béton
    - ✓ aménagement des trottoirs, voie piétonne
    - ✓ aménagement paysager : engazonnement (entretien plus simple)
- Travaux à venir 2021 :
  - Réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue du Château
  - Aménagement du carrefour Rue Gustave Marc et Rue du Vieux Moulin
  - Réparation de chaussée sur un pont de Veuves
- Réflexion 2021 :
  - Réfection du Chemin de l'Etape
  - Réfection d'une partie du Chemin de Calonne

## DÉLIBÉRATIONS

### 2021-01 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Mandat au CDG 41

#### **Rapport :**

Monsieur le Maire explique que nous avons l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents. De plus, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il est précisé que la commune de Veuzain-sur-Loire adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire expose donc que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher, il est proposé de participer à la procédure avec négociation selon les articles L. 2124-1, L. 2124-3, R 2161-12 et suivants du Code de la Commande Publique.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,**

**Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,**

**Vu le Code des assurances,**

**Vu le Code de la commande publique,**

**Considérant que le Centre de Gestion de Loir-et-Cher, a décidé par délibération du 11 juin 2020, de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des Collectivités et Etablissements publics du Département qui le mandateront un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de charger le Centre De Gestion de Loir-et-Cher de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative eu 1<sup>er</sup> janvier 2022 auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise pas plusieurs collectivités locales intéressées.**

**Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :**
  - Décès
  - Accidents de service – maladies professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité
  - Maladie ordinaire, longue maladie/longue durée
- **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :**
  - Accidents de service – maladies professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité
  - Maladie ordinaire, grave maladie

**Ce contrat groupe présentera les caractéristiques suivantes :**

- **Durée du contrat : 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022**
- **Régime du contrat : Capitalisation**

**La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, des éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.**

### **2021-02 Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau de emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2021 se situe en annexe 1.

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,**

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des emplois annexé à la présente délibération et qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Gilles Leroux demande s'il y a des départs en retraite prévus cette année. Monsieur le Maire répond que nous avons effectivement 1 départ prévu.

### **2021-03 Débat d'Orientations Budgétaires**

Yves Lecuir expose que l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Depuis la loi Notre, ce débat est sanctionné par un vote.

Le conseil municipal doit prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2020, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé (annexe 2).

Gille Leroux souhaite dire que les charges de personnel sont élevées par rapport aux autres communes de même strate. Yves Lecuir partage cet avis tout en rappelant que la Commune de Veuzain-sur-Loire possède tous les services aux administrés d'une commune « bassin de vie ». Nous avons fait le choix depuis plusieurs années d'avoir, entre autres, un service enfance-jeunesse de qualité et dimensionné pour rayonner sur ce bassin de vie.

Sarah Guesdon souhaite préciser que, certes, un service enfance-jeunesse a des charges de personnel élevé, mais que ce service apporte aussi des recettes à la commune et permet d'avoir de nombreuses subventions. Nous avons aussi besoin de personnel qualifié. Il faut donc relativiser le montant des dépenses.

Nadine Segret et Laetitia Bonneau souhaiterait des informations sur le projet de rachat possible de la maison médicale. Yves Lecuir répond qu'il s'agit d'un projet et qu'une étude doit être encore réalisée.

Yves Lecuir précise que la commune souhaite s'impliquer afin d'assurer la pérennité d'une offre médicale à Veuzain-sur-Loire. Différentes hypothèses ont été étudiées et seule l'acquisition des murs de l'actuelle maison médicale est aujourd'hui une possibilité.

Monsieur le Maire complète en disant que nous avons aussi étudié le projet de construction d'une maison médicale mais que le coût était très important (plus d'un million d'euros).

Marie-Gabrielle Mauger dit qu'il y a de plus en plus de communes qui sont propriétaires de maisons médicales.

Laurent Couchaux partage cette observation en donnant l'exemple de Chaumont-sur-Loire.

Marie-Gabrielle Mauger souhaite savoir si le travail sur la voirie et la DSR de l'année dernière aura un impact sur le budget. Yves Lecuir répond que nous restons prudents sur des recettes possibles car nous n'avons aucune certitude.

**Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1,**

**Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires de la collectivité annexé,**

**Considérant l'avis favorable de la commission Finances-Personnel communal du 11 janvier 2021,**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2021, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

#### 2021-04 Dépenses anticipées

Yves Lecuir explique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'adoption du prochain budget est programmée courant février 2021,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget.
- dit que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Chapitre	Libellé	Montant
114 - 2182	Acquisition du véhicule Trafic CX-229-HL	5 500 € TTC
114 - 21578	Acquisition d'un débroussailleur avec batterie	1 250,40 € TTC
190 - 2111	Frais d'acquisition pour les parcelles achetées à Mme LIERE	1 416,10 € TTC
195 - 2152	Déplacement de poteaux Orange pour les travaux de la RD 58	1 493,50 € TTC

#### 2021-05 Demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour les travaux de voirie de la RD 58

Yves Lecuir expose que la commune de Veuzain-sur-Loire entreprend deux projets d'aménagement de sécurité.

Le premier concerne les travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée dans la rue de Chouzy, sur la RD 58. Ces travaux prévoient la mise en œuvre d'aménagements de sécurité permettant une réduction de la vitesse, surtout dans le virage de la Villette.

Le deuxième projet concerne l'aménagement du carrefour de la rue Gustave Marc et de la rue du Vieux Moulin avec une reprise des bordures de trottoirs et un repositionnement des STOP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Solliciter le Conseil départemental de Loir-et-Cher pour une subvention de 8 000 € dans le cadre des amendes de police pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la route de Chouzy et pour le carrefour de la rue Gustave Marc et de la rue du Vieux Moulin.
- ✓ Approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES (HT)	RECETTES (HT)
Travaux – Route de Chouzy = 29 828,00 €	Commune = 48 328,00 €
Carrefour G. Marc/Vieux Moulin = 24 000,00 €	Amende de police (sollicitée) = 8 000,00 €
Marge d'imprévue = 2 500,00 €	
Montant total HT = 56 328,00 €	Montant total HT = 56 328,00 €

--	--

- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

**2021-06 Modification du marché de travaux concernant le Clos des Oiseaux**

**Exposé :**

Gérard Hersant expose que dans le cadre du projet du Clos des Oiseaux, nous devons modifier les 3 portes intérieures prévues dans le marché (local technique, cuisine et rangement matériel) car ces dernières doivent avoir des caractéristiques spécifiques en termes de ventilation et de sécurité incendie. Il s'agit de l'avenant n°1.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de commander les autres portes intérieures de la future salle des fêtes chez le même fournisseur que pour les portes extérieures. En effet, nous avons prévu de les commander par nous-même, mais il est préférable d'avoir le même style de portes sur la totalité du bâtiment. Il s'agit de l'avenant n°2.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour la commande publique  
Vu la délibération n°2020-66 du 2 juillet 2020 relative à l'attribution du marché de travaux concernant le Clos des Oiseaux,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications n° 1 et 2 du marché de travaux pour l'aménagement du Clos des Oiseaux, attribué à l'entreprise Perks, pour les montants suivants hors taxe :**

- ✓ Montant initial : 41 862,12 €
- ✓ Montant de la modification 1 : 2 133,24 €
- ✓ Montant de la modification n°2 : 1 322,11 €
- ✓ Montant modifié : 45 317,47 €

**2021-07 Demande de subvention pour des travaux de voirie**

Yves Lecuir expose que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet la réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue du Château à Onzain.

A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 20 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, :**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 20 000 € au titre de la DETR.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

<b>Travaux</b>	= 39 483,00 €	<b>Commune</b>	= 21 483,00 €
<b>Imprévus</b>	= 2 000,00 €	<b>DETR (sollicitée)</b>	= 20 000,00 €
<b>Montant total HT</b>	= 41 483,00 €	<b>Montant total HT</b>	= 41 483,00 €

- **Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

### **2021-08 Demande de subvention pour la réalisation d'un terrain de foot synthétique dans le cadre de la DETR**

#### **Exposé :**

Yves Lecuir expose que le patrimoine sportif municipal doit prendre en considération dans son évolution, non seulement les exigences des utilisateurs, mais également l'accroissement du nombre de pratiquants (et le maintien des adhérents) et bien entendu l'état des installations existantes. Ce faisant, la commune doit mettre à disposition des utilisateurs des outils adaptés et performants, répondant aux besoins de ces derniers.

C'est pourquoi, il apparait opportun de procéder à la transformation d'un terrain de football actuellement engazonné en aire de jeu synthétique.

Ces terrains présentent de nombreux avantages. Ils ne sont pas soumis aux conditions climatiques et peuvent donc être utilisés tout au long de l'année, par tous les temps. Leur coût d'entretien est quatre fois moins cher : pas de tonte, pas d'engrais, pas d'arrosage. Leur durée de vie est d'environ 15 ans.

Au niveau sportif, les terrains en gazon synthétique sont désormais reconnus comme équipement pouvant répondre aux normes fédérales et permettant l'accueil de compétitions officielles. Ils offrent les mêmes conditions de jeu que ceux en gazon naturel (rebond et roulement du ballon, absorption des chocs...).

#### **Enjeux du projet :**

- De permettre, pendant les périodes climatiques difficiles, de maintenir la grande majorité des entraînements et compétitions sur le terrain,
- De permettre également aux scolaires (dont le collège situé à proximité) et autres milieux associatifs, de l'utiliser dans le cadre de leurs activités,
- De libérer des créneaux d'occupation au gymnase pour d'autres associations sportives,
- De satisfaire au mieux les besoins du club et ainsi permettre l'accroissement du nombre d'adhérents, le développement de nouvelles sections actuellement en sommeil et éventuellement l'opportunité de concourir à l'ouverture d'une section féminine élite au collège,
- De poursuivre la politique nécessaire de modernisation de nos installations sportives maintenant un bon niveau de qualité de notre patrimoine,
- Réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien des terrains engazonnés.

#### **Caractéristiques générales du projet :**

Le remplacement du terrain engazonné par du gazon synthétique ne viendra pas bouleverser la configuration actuelle du site. Le choix est porté sur le remplacement du terrain annexe, car celui-ci a déjà un éclairage aux normes (classement catégorie 5) permettant d'accueillir les compétitions officielles. Un relamping sera cependant nécessaire.

#### **Coût estimatif et plan de financement prévisionnel de l'opération :**

Le montant global de l'opération (comprenant les études) est estimé à 694 846,00 € HT soit 833 815,20 € TTC (incluant une marge d'imprévus de 33 000 € HT).

Dans ce contexte, la Commune de Veuzain-sur-Loire sollicite une subvention de 340 000 € au titre de la DETR.

Gilles Leroux propose que les élus rencontrent le Préfet ou le secrétaire général de la Préfecture pour aller présenter le dossier et expliquer notre démarche. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une bonne idée. Un rendez-vous sera demandé.

Franck Dugault s'étonne des écarts importants entre le plan de financement et les premières offres de la commission MAPA. Yves Lecuir répond que des négociations sont en cours et que si le montant est trop important, nous ne ferons pas le projet.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité (avec 2 abstentions\*) :**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 340 000 € au titre de la DETR.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	= 18 000,00 €	Fédération Française de Foot	= 60 000,00 €
Plan topographique	= 876,00 €	Conseil Départemental	= 150 000,00 €
Etude de sol	= 2 360,00 €	DETR (sollicitée)	= 340 000,00 €
Travaux	= 619 850,00 €	Commune	= 144 846,00 €
Eclairage	= 20 760,00 €		
Imprévus	= 33 000,00 €		
<b>Montant total HT</b>	<b>= 694 846,00 €</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>= 694 846,00 €</b>

- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

\* 2 abstentions : Franck Dugault et Annick Chaumet

#### **2021-09 Acquisition de parcelles au lieu-dit « Asnières »**

##### Rapport :

Yves Lecuir explique que le conseil municipal du 17 décembre a déjà délibéré sur l'acquisition de la parcelle H 936 appartenant à Madame HENRIOT, parcelle située au lieu-dit Asnières, qui proposait de donner à la commune pour 1 euro symbolique cette parcelle d'une surface de 725 m<sup>2</sup>.

En fait, il s'agit tout simplement d'un don à la commune, et non plus une vente pour l'euro symbolique.

Nous devons donc reprendre une nouvelle délibération.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code général des Impôts,**

**Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**

**Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 janvier 2006 ;**

**Vu la modification du PLU approuvé le 19 février 2008 et mis à jour le 9 janvier 2015 ;**

**Considérant qu'aucun droit de mutation n'est dû par la commune,**

**Considérant l'intérêt de la commune pour l'acquisition de la parcelle H 936,**

**Considérant la proposition du propriétaire,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- retirer la délibération n°2020-108 du conseil municipal du 17 décembre 2020,
- accepter la donation faite à la collectivité de la parcelle H 936 d'une surface totale de 725 m<sup>2</sup>,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document s'y rapportant.

## 2021-10 Projet partenarial avec la société Camping-car Park et approbation de la convention.

### Rapport :

Nicole Le Bellu présente le dispositif de ce projet partenarial entre la commune de Veuzain-sur-Loire et la société Camping-car Park. Ce projet est une opération gagnant-gagnant.

La délibération vise d'une part à approuver la mise en œuvre de ce projet et à valider la convention partenariale entre les deux parties (annexe 3).

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant l'intérêt de la commune de Veuzain-sur-Loire pour le développement touristique sur le territoire,**

**Considérant l'avis favorable de la commission Camping du 6 janvier 2021,**

**Le conseil municipal, à la majorité (avec 1 voix contre et 4 abstentions\*) :**

- **approuve le projet partenarial avec la société Camping-car Park sur une partie de l'emprise du camping municipal,**
- **approuve la convention jointe à la délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte ou document se rapportant à cette opération.**

**\* 1 voix contre : Nadine Segret ; 4 abstentions : Franck Dugault, Pierre Ferrand, Laetitia Bonneau et Tiffany Roul-Garraio**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Espace France Services.** Nadine Segret demande un point de situation pour l'implantation des Espaces France Services. Monsieur le Maire rappelle que c'est une compétence d'Agglopolys et que nous attendons cette mise en œuvre par les services communautaires. Une idée d'EFS mobile est aussi étudiée mais nous ne sommes pas favorables et nous pousserons pour que cette EFS soit positionnée à Onzain.
- **Vaccination.** Annick Chaumet demande si un centre de vaccination sera installé à Onzain. Monsieur le Maire répond que nous avons d'une part fait un sondage pour recueillir les noms des personnes âgées de + 75 ans qui seraient volontaires, et d'autre part, nous avons fait un courrier au Préfet pour dire que nous pouvons accueillir un centre de vaccination. Marie-Gabrielle Mauger exprime le fait que des personnes ne peuvent pas se déplacer sur les centres de vaccination. Monsieur le Maire explique que les résidents de l'EHPAD d'Onzain ont été vaccinés, les soignants aussi.
- **Carrefour de la rue Gustave Marc.** Franck Dugault demande s'il ne serait pas plus opportun d'avoir un stop au carrefour pour les véhicules venant de Casino. Gérard Hersant dit que rien n'est figé. Il propose aux membres de la commission de faire un temps de travail sur place pour étudier plusieurs hypothèses.

**Prochain Conseil :** Jeudi : 25 février 2021

**Prochains rendez-vous :**

La séance est levée à 22h00.

Nadine SEGRET  
Secrétaire de séance



Pierre OLAYA  
Maire de Veuzain-sur-Loire

